



MAIRIE

Horaires d'ouverture au public



Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi
8h30 – 12h00

Pas de permanence l'été
Prochaine permanence :
Samedi 5 septembre 2015 9h30 – 11h30

Annick GUICHARD, Maire de Trèves, reçoit sur rendez-vous
Contacter le secrétariat de mairie :
Tel: 04. 72. 24. 91. 12. @: mairie@treves69.fr

LA MAIRIE SERA FERMÉE
Du 3 au 17 août 2015

En cas d'urgence vous pouvez laisser un message sur le
répondeur de la mairie qui sera consulté régulièrement
ou contacter le **06 49 99 22 65**

Consultez toutes infos communales ainsi que l'Info – Trèves

Sur le site de la commune de Trèves : <http://mairie-treves69.com>

Dates à retenir

Vogue de Trèves	21-22-23 août
Rentrée scolaire	Mardi 1 ^{er} septembre
Mémoire Trivienne Vendanges	Dimanche 13 septembre
Association Musique et Loisirs Assemblée Générale 20h	Mercredi 2 septembre

BIBLIOTHÈQUE

Nouveautés :

- l'homme aux ciseaux d'argent : **M. Maboux**
- le village évanoui : **B. Quiriny**
- La bastide rouge : **Roger Royer**
- le vin à la belle étoile : **G. Bertrand**
- Un hiver long et rude : **M. Lawson**
- Les thermes du paradis : **A. Tadger**
- Une vie de lumière et de vent : **C. Signal**

Horaires

Tous les mercredis
de 16 h 00 à 18 h 30
Tous les samedis
de 10h à 12h



Fermeture de la BIBLIOTHÈQUE en Août
Réouverture Mercredi 2 septembre 2015

IMPORTANT – Inscription sur les listes électorales

Toutes nouvelles inscriptions sur les listes électorales effectuées jusqu'au 30 septembre 2015 pourront être prises en compte pour les élections régionales du 6 et 13 décembre 2015.

A compter du 1^{er} novembre 2015, les nouvelles inscriptions n'entreront en vigueur qu'à partir du 1^{er} mars 2016 et ne seront donc pas prises en compte pour le scrutin de décembre 2015.

URGENCES MÉDICALES
04.77.81.01.75
PHARMACIE de GARDE
04.77.47.50.91

En cas de panne ou problème sur les réseaux ,
appeler les N° d'URGENCE
seuls services compétents pour vous apporter
les renseignements nécessaires.

ERDF : 09 72 67 50 69

LYONNAISE DES EAUX :

-Service clientèle: 0977 409 443

-Urgences Techniques: 0977 401 131

FRANCE TELECOM : 10 14

POMPIERS SDIS : 18

GENDARMERIE : 17

LA POSTE : 3631 dysfonctionnement
services courriers.

La mairie sera fermée au public
du lundi 14 au vendredi 18 septembre 2015

ECOLE

Année Scolaire 2015 / 2016

Rentrée Scolaire

Mardi 1er septembre 2015

Vous pouvez consulter la liste des
fournitures sur le site
www.treves69.fr

La bibliothèque recherche des bénévoles
pour assurer les permanences.
Contacter Monique au 04 26 01 43 97

Recensement militaire

Tous les jeunes français (filles ou garçons)
doivent se faire spontanément recenser
entre le mois de leurs 16 ans et les 3 mois
qui suivent la date d'anniversaire

Cette formalité est obligatoire pour vous
inscrire sur les listes électorales

afin d'effectuer les démarches nécessaires,
se présenter en Mairie muni
du livret de famille + carte d'identité



La mairie sera fermée au public du lundi 14 au vendredi 18 septembre 2015

Il s'agit d'une action de mobilisation de l'AMF69 (Association des maires du Rhône et de la métropole de Lyon) pour sensibiliser et informer les habitants des communes sur les conséquences de la baisse des dotations sur les services rendus à la population et souligner la place essentielle de l'institution communale.

URBANISME MODIFICATION PLU

Approbation du zonage d'assainissement et du schéma de gestion des eaux pluviales

Par délibération n° 38/2015 du 21 Juillet 2015, le conseil municipal de TREVES a décidé d'approuver le zonage d'assainissement et la schéma de gestion des eaux pluviales.

La délibération et le dossier sont tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et à la préfecture.

Approbation de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération n° 36/2015 du 21 Juillet 2015, le conseil municipal de TREVES a décidé d'approuver la modification n°2 du PLU.

La délibération et le dossier sont tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et à la préfecture.

Bilan de la concertation et approbation de la révision simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération n° 37/2015 du 21 Juillet 2015, le Conseil Municipal de TREVES a tiré le bilan de la concertation engagée, durant tout le temps de l'élaboration du projet de révision simplifiée n°1 du PLU, par l'affichage du lancement de la procédure en mairie, la parution d'informations dans la presse et l'infotrèves, la mise à disposition du dossier de révision simplifiée et d'un registre de concertation en mairie : aucune observation n'a été inscrite au registre de concertation.

Le Conseil Municipal a approuvé la révision simplifiée n°1 du PLU, pour rectifier une erreur d'appréciation lors de l'approbation du PLU en 2006, en étendant légèrement la zone urbaine UA sur la zone Ap pour inclure la totalité du périmètre d'un permis d'aménager, secteur entièrement construit aujourd'hui, et ainsi permettre à l'ensemble des habitations concernées les mêmes possibilités d'évolution.

La délibération et le dossier sont tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et à la préfecture.



Consignes de restriction d'eau pour les habitants du Rhône

En raison de la sécheresse qui touche actuellement l'ensemble du département du Rhône et afin de préserver la ressource en eau dans le département, le préfet du Rhône a pris par arrêté, ce vendredi, des mesures de restrictions de l'utilisation de l'eau pour les usages domestiques et d'agrément.

Interdit d'arroser, de laver sa voiture, de remplir sa piscine...

De 8h à 20h, l'arrosage des jardins et des espaces verts, publics et privés, est proscrit, tant que la vague de chaleur ne se sera pas estompée.

Infos Commune



Périscolaire

Rentrée des classes le Mardi 1 septembre 2015

(Il n'y aura pas de garderie du matin exceptionnellement ce jour-là)

Pensez à inscrire vos enfants à la cantine avant le 28 août 2015
à la mairie 04-72-24-91-12

Organisation de la semaine scolaire à la rentrée 2015

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :	Mercredi :
7h30 → 8 h30 Garderie	• 7h30 → 8h30 Garderie
8h30 → 11h35 Classe	• 8h30 → 11h50 Classe
11h35 → 13h30 Cantine	• 11h50 → 12h30 Garderie
13h30 → 15h35 Classe	
15h35 → 16h35 Activité TAP (Temps d'Activités Périscolaires)	
16h35 → 18h15 Garderie	

Tarifs garderie périscolaire :

	Année scolaire 2015/2016
Forfait jour : lundi, mardi, jeudi, vendredi	2.52 €
Forfait jour mercredi	1.55 €
Forfait semaine sans mercredi	8.91 €
Forfait semaine avec mercredi	10.20€

Tarifs Cantine : 4.10 € le repas

Tarif du service des rythmes scolaires TAP : 0.82 €/heure/enfant.

Infos Associations



Association des Jeunes de Trèves

VOGUE DE TREVES

21-22-23 AOÛT 2015



L'Association Musique et Loisirs de Trèves



vous invite à son assemblée générale
le **mercredi 02 septembre 2015**



les personnes souhaitant s'inscrire pour l'année 2015-2016 seront les bienvenues
(adultes et enfants)

instruments possibles : batterie, guitare, piano, accordéon, saxo

rendez-vous à la salle Jean Chavanne (vers l'Eglise) à 19 heures le 02 septembre.

Le bureau de l'association musique et loisirs



Infos Associations



BOULE AMICALE DE TREVES

CONCOURS DE BOULES

Tous les vendredis soirs

à 20h à la Trèverie

Ouvert à tous



VT-TREVES

(retenez d'ores et déjà votre date)

Dimanche 25 octobre 2015

sur les communes de Trèves, Longes et Echalas

RANDONNEE RAID " LE BOL D'AIR DU PLATEAU"

avec deux parcours (21 et 35 kms) .

Tarif 8€ comprend la randonnée, le ravitaillement,
le bike wash, et le repas.

Renseignements et inscription à la boulangerie.

ASQV Section Football LES HAIES - LONGES - TREVES

Pour la saison 2015-2016, l'ASQV section Foot accueille des joueurs dans les catégories suivantes :



- U7 (années de naissance 2009 et 2010) – entraînement le mercredi
- U9 (années de naissance 2007 et 2008) - entraînement le mercredi
- U11 (années de naissance 2005 et 2006) – entraînement le mercredi
- U13 (années de naissance 2003 et 2004) – entraînement le mercredi et vendredi
- U15 (années de naissance 2001 et 2002)
- U17 (années de naissance 1999 et 2000)

Pour les catégories U7 à U13, la saison débutera le 12 septembre 2015 avec un premier entraînement pour les enfants de 10h à 11h au Fautre et réunion d'informations pour les parents afin d'expliquer les modalités de la saison.

Les mercredis 16 et 23 septembre seront des entraînements d'essais gratuits.

Les entraînements se déroulent au complexe sportif du Fautre à Trèves.

Catégorie adultes : SENIORS et FOOT-LOISIRS

Prix des licences : 55 € (U7), 60 € (U9), 65 € (U11), 70 € (U13), 90 € (U15, U17 et foot loisirs) et 110 € (sénior).

Pour toutes les catégories : renseignements auprès de Mohamed ZERARI au 06-64-70-86-14



ASSOCIATION DES QUATRE VENTS

Nous préparons la rentrée et, dès le mois d'Août, vous trouverez dans vos boîtes aux lettres le fascicule regroupant les différentes activités de l'association avec **des nouvelles activités créées** cette saison 2015-2016 :

Danse pour les enfants de 6 à 10 ans le mercredi après midi

Un cours de gymnastique adaptée aux séniors le lundi matin

Un cours de Pilates le mercredi matin (les cours du soir seront donnés le mardi)

Venez assister aux deux cours d'essai qui seront dispensés pour chaque activité.

Nous serons heureux de vous accueillir nombreux, aux inscriptions le **VENDREDI 25 septembre à 18 H 30**
suivies de l'assemblée générale à 19 H 30.

LE BUREAU VOUS SOUHAITE DE BONNES VACANCES



AMBROISIE **Coupez court à L'ALLERGIE**

A la fin de l'été, les pollens d'ambroisie peuvent provoquer des allergies gênantes et parfois graves. **Agissez !** Empêchez la plante de pousser, détruisez-la ou alertez votre mairie.



INFORMEZ-VOUS ! Demandez conseil au Médecin ou Pharmacien
Appelez le numéro vert (gratuit) : 0 800 869 869

Visitez le site Internet : www.rhone.fr/ambroisie www.ambroisie.info

ENTRETIEN DES TERRAINS

**Tout terrain non entretenu situé à moins de 50 mètres des zones habitées présente un danger réel :
INCENDIES , ALLERGIES....**

La loi oblige les propriétaires à faire les travaux d'entretien nécessaires .

Les propriétaires négligents tombent sous l'article 94 loi n°95-101 du 2 février 1995, codifié à l'article L.2213-25 du code général des collectivités, complété par l'article L322-4 du code forestier et seraient reconnus responsables de sinistre.

Incendies - Sècheresse

De nombreux incendies de végétation, chaumes et prairies sont constatés ces dernières semaines . Dans ce contexte, et dans le cadre de la situation de vigilance sécheresse, il est demandé à chacun de faire preuve d'une prudence et d'une vigilance toutes particulières au vu du risque d'incendie qui existe et qui est fortement accru en raison de la situation météorologique actuelle.

Les barbecues doivent être utilisés avec vigilance. Interdiction du brûlage des déchets végétaux, à l'air libre.

ELAGAGE DES HAIES

Certaines haies en limite de propriété débordent sur le domaine public entraînant des nuisances au niveau de la sécurité. Veillez à entretenir, en les taillant, l'épaisseur de vos haies.

En cas d'accidents par manque de visibilité ou impossibilité de marcher sur les trottoirs ou les délaissés servant aux piétons, **votre responsabilité sera engagée.**

- la distance minimale est de 0.50m de la limite séparatrice pour les plantations ne dépassant pas 2m de hauteur.
- la distance minimale est de 2m de la limite séparatrice pour les plantations dépassant 2m de hauteur.

LUTTE contre les BRUITS et NUISANCES de VOISINAGE

Par Arrêté Préfectoral 99.1667, les travaux de bricolage ou de jardinage (tondeuse à gazon, motoculteur) ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30.
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h00 à 19h00.
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

La déchèterie récupère les déchets verts.

Merci de respecter ces consignes dans l'intérêt de tous afin d'entretenir de bons rapports de voisinage

L'annuaire internet des entreprises

Vous recherchez un service ou un produit près de chez vous?

L'annuaire des entreprises de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu vous aide dans vos recherches. Profitez de la diversité des activités sur le territoire et trouvez une offre de proximité en toute simplicité!

Vous êtes une entreprise et souhaitez apparaître dans l'annuaire en ligne?

N'hésitez pas à prendre contact avec le service développement économique de la CCRC pour bénéficier de ce service gratuit.

http://cc-regiondecondrieu.fr/developpement_economique/entreprises/accueil



"Simplifie ta vie"

Vous avez une idée de simplification administrative ?

Particuliers, entreprises, associations, Participez au plan national de simplification et envoyez votre proposition avant le 31 juillet à simplifietavie@isere.gouv.fr

+ d'infos sur isere.gouv.fr

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Communiqué de la Gendarmerie d'Ampuis le 17 ou 04.74.56.10.26

QUELQUES CONSEILS AFIN DE VOUS AIDER A PREVENIR LES ATTEINTES AUX BIENS

Chaque année, les périodes de vacances scolaires sont propices à la commission de cambriolages, de vols de véhicules, de vols par ruse ou d'escroqueries de toute nature.

Comme chaque année, la gendarmerie nationale mène une campagne d'information en liaison avec les communes.

Le concours de la population est aussi un élément déterminant dans la lutte contre la délinquance ou contre l'insécurité, car il permet d'optimiser l'action des militaires de la gendarmerie.

Aussi, les gendarmes du groupement de gendarmerie départementale du Rhône ont l'honneur de vous prodiguer certains conseils qui vous permettront de mieux mettre en échec les voleurs.

Pour prévenir la commission d'un cambriolage ou d'un vol :

- Signaler la période de votre absence à la brigade de gendarmerie ou à la police municipale dont vous dépendez.
- Informer vos voisins de votre absence.
- Donner éventuellement une clé à un membre de votre famille, un ami ou un voisin afin qu'il anime la maison, qu'il vide la boîte aux lettres (faire éventuellement suivre votre courrier sur votre lieu de vacances) et qu'il soit en mesure de vous prévenir ou d'alerter la gendarmerie en cas de problème.
- Ne pas laisser de message évoquant votre absence sur le répondeur (faire éventuellement le transfert d'appel).
- Se méfier des personnes qui se présentent à votre domicile en usant d'une qualité de policier, de gendarme, de plombier ou d'agent EDF ou GDF qui peut être fausse, et demander systématiquement la production d'une carte professionnelle sans laisser entrer la personne dans votre domicile jusqu'à ce qu'elle ait pu expliquer et prouver la réalité du motif de sa visite (identité, coordonnées agence, ...).

Pour limiter les effets du cambriolage ou du vol :

- Ne pas laisser les valeurs, bijoux, cartes bancaires, chèques et les clés de votre véhicule en évidence ou dans un endroit facile à trouver ; pour cela, ne pas les entreposer dans la salle de bains, la chambre à coucher ou dans les bureaux et secrétaires. Privilégier des lieux insolites.
- Ne pas conserver de fortes sommes d'argent au domicile.
- Photographier le mobilier de valeur et les œuvres d'art, les faire expertiser. Les marquer avec des signes distinctifs (par exemple pour un bureau ou une commode, mentionner votre nom avec un feutre indélébile sous les tiroirs, dans les caissons). Conserver les factures ou tout document sur lesquels sont apposées les références des appareils mobiliers. Ces opérations permettront en cas de découverte de meubles suspects, de les identifier plus facilement et de vous les restituer.
- Ne jamais laisser les clés sur le démarreur, même si la voiture est dans le garage ou dans la cour.
- Ne jamais laisser le certificat d'immatriculation dans l'habitacle (la voiture peut être revendue très facilement ou circuler normalement) tant que le vol n'est pas déclaré.

De façon générale, nous vous demandons de signaler systématiquement à la gendarmerie (17) toute présence suspecte de personne ou de véhicule surtout si les individus que vous voyez vous sont inconnus. Nous vous invitons à relever les caractéristiques des véhicules aperçus (marque, type, couleur, immatriculation) et à nous les communiquer.

S'agissant de l'utilisation de votre carte bancaire :

Lors de vos retraits dans un distributeur de billets, il convient de respecter certaines règles simples afin d'éviter tout désagrément :

- Avant d'introduire sa carte bancaire, faire un tour d'horizon pour constater que l'environnement n'est pas suspect, pas de présence d'individu menaçant ou de voiture occupée par des personnes suspectes ;
- S'assurer que l'appareil est en état de marche et qu'aucune affichette relatant une panne n'y est apposée ;
- Faire son code confidentiel discrètement , ne pas agir en présence d'un client pressant ;
- Ne pas se laisser distraire pendant l'opération de retrait, rester vigilant ;
- Bien récupérer le ticket afin qu'il ne soit pas utilisé ultérieurement par des escrocs sur Internet ou auprès de société de ventes par correspondance.

Les gendarmes du groupement de gendarmerie départementale du Rhône, loin de vous inquiéter, espèrent que ces conseils, qui ne sont pas exhaustifs, vous seront utiles. Sachez que les gendarmes luttent quotidiennement contre les voleurs, les escrocs et autres personnes malfaisantes mais, avec votre concours, leur action pourra être encore plus performante.

Enfin, n'hésitez pas à vous rendre à la brigade de votre domicile afin d'y demander des conseils plus personnels et surtout n'omettez pas de signaler tout fait qui vous paraît anormal car

La sécurité est l'affaire de tous, « ensemble », luttons contre l'insécurité.

VOS GENDARMES vous souhaitent de passer de très agréables vacances.

